

SMECTOM

Le magazine d'informations du SMECTOM

INFOS 

Nov. 2016

N°7

Page 10

La **Recyclerie**

Le réemploi c'est le bon choix !

Les **déchets**
de **jardin**



en **10**
QUESTIONS

Page 4

INTERVIEW Page 6

Myriam et Francis, propriétaires du
"Camping du Lustou" à Vielle-Aure.



Dans cette 7^{ème} édition du Journal du SMECTOM, vous allez découvrir les projets innovants mis en place ou en cours de réalisation, qui vont nous permettre de limiter notre production de déchets ménagers.

Tout d'abord, je tiens à souhaiter la bienvenue à la Communauté de Communes de Tournay qui va rejoindre notre syndicat cette fin d'année 2016. Ainsi, la déchetterie de Tournay va agrandir le parc des déchetteries gérées par le SMECTOM et porter leur nombre à 7. Cette adhésion est un levier évident de maîtrise des coûts, à condition toutefois de rester sur un territoire raisonnable où les problématiques sont semblables.

Les regroupements de collectivités imposés par la loi NOTRe, quant à eux, sont encore en cours de réflexion sur l'ensemble du territoire, et la nouvelle organisation des compétences, notamment en matière de gestion des déchets, n'est pas encore définie. Quel sera donc le futur périmètre du SMECTOM ? La réponse devrait être connue dans le courant de l'année 2017.

En attendant, le SMECTOM continue à développer des projets dans le but de réduire notre production de déchets grâce à de nombreuses actions traduites dans le programme local de prévention des déchets, comme notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire, les achats éco-responsables, la collecte des piles, le soutien au compostage individuel et collectif, sans oublier les actions de communication et les animations autour du tri des déchets et plus particulièrement des emballages.

Je le dis à nouveau : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! Ce qui est en jeu, c'est notre avenir et celui de nos enfants !

Est-il nécessaire de rappeler aussi que nos ordures ménagères sont désormais externalisées vers la Haute-Garonne ou le Tarn et Garonne (depuis le 1er janvier 2016). Ces coûts de transports viennent alourdir davantage la facture du traitement des déchets ! D'où la nécessité absolue de limiter au maximum les quantités de déchets collectées.

Ordures ménagères ou encombrants de déchetteries, la diminution de ces tonnages est donc une des préoccupations majeures du SMECTOM. Chaque année, des tonnes d'objets du quotidien se retrouvent dans les déchetteries et parmi eux figurent de nombreux objets qui pourraient être réemployés.

Les objectifs fixés par la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTEPCV), en date du 17 août 2015,



se traduisent par la diminution des quantités de déchets à enfouir et le développement du réemploi.

Pour atteindre ces objectifs, les élus du SMECTOM et moi-même avons envisagé la possibilité de créer une recyclerie. Cette démarche est issue d'une réflexion commune et s'avère être un réel levier économique, social et environnemental face à la problématique des déchets. En effet, plus de 6 tonnes d'objets ont déjà pu être récupérés en seulement 4 mois ! Grâce à la recyclerie, ces objets auront la chance d'avoir une deuxième vie et ils n'iront pas remplir le casier d'enfouissement. Tout le monde est gagnant !

Je vous invite donc à vous rendre à la **"Recyclerie du Plateau"** qui a ouvert ses portes au public en novembre au centre ville de Lannemezan. Par simple curiosité ou à la recherche d'un objet, vous serez surpris par la qualité des produits présentés et, le tout, à des prix modiques.

À la veille du mois de décembre, je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et une bonne lecture !

Bernard PLANO
Président du SMECTOM
du Plateau de Lannemezan,
des Nestes et des coteaux



SOMMAIRE

| | |
|--|-------|
| Bloc note / News | 3 |
| Les déchets de jardin en 10 questions | 4-5 |
| Initiative: le compostage en vallée d'Aure | 6-7 |
| Nos déchets en quelques chiffres | 8-9 |
| La recyclerie | 10-11 |
| Pensez à réparer | 12 |

BLOC NOTE

OUVERTURE DE LA RECYCLERIE

Fidèle à son slogan "Trions plus, Jetons moins", le SMECTOM du plateau de Lannemezan, des Nestes et des Coteaux a mis en place une Recyclerie. Après différentes études portant sur la déchetterie de Capvern, c'est sur le Plateau de Lannemezan que le projet a pris forme avec une zone de dépôt à la déchetterie de Capvern et une boutique / atelier au cœur de la ville de Lannemezan.

À découvrir au **55 place du château** (ancien styleco adulte).

Heures d'ouvertures :

MERCREDI : 9h à 16h

SAMEDI : 9h-12h et 14h-18h

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE TOURNAY ADHERE AU SMECTOM

Jusqu'à présent, le SMECTOM était prestataire de la CC de TOURNAY pour la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables (verre et collecte sélective). À partir du 31 Décembre 2016, la communauté de communes adhèrera au SMECTOM : le syndicat gèrera donc aussi la déchetterie de Tournay.



UNE BENNE POUR LE MOBILIER CASSÉ

Le SMECTOM a signé une convention avec l'éco-organisme **écomobilier**. En découle la mise en place d'une benne sur la déchetterie de CAPVERN pour le mobilier (chaises, fauteuils, tables, meubles, rangements...) et la literie. Étant donné que la recyclerie a pour but de récupérer les meubles en bon état en vue d'une réutilisation, cette benne accueillera la literie ou les éléments d'ameublements cassés.

DECHETS PROFESSIONNELS ISSUS DE L'ACTIVITE AGRICOLE



ADIVALOR

Beaucoup de déchets issus de l'activité agricole sont encore jetés dans les ordures ménagères ou le tri sélectif. Le SMECTOM informe que l'éco organisme ADIVALOR gère ces déchets là.

Vous trouverez l'ensemble des déchets pris en charge et les points de collecte sur www.adivalor.fr

UNE EXPOSITION EPHEMERE POUR DES EFFETS DURABLES

Afin d'aller au plus près des citoyens, le SMECTOM a proposé une exposition éphémère avec des ateliers, sur la réduction et le tri des déchets du 28 juin au 09 juillet 2016 au centre-ville de Lannemezan.

Réduire ses déchets, ce n'est pas compliqué, c'est une opportunité pour économiser de l'argent, du temps, prendre soin de sa santé et de son environnement.

Autant de trucs et astuces pour vous faciliter la vie que plus de 200 personnes ont pu découvrir grâce à notre exposition et nos ateliers.



Le Dossier
Les déchets de jardin
en **10**
QUESTIONS

Les déchets de jardin, qu'est-ce que c'est ?

Ce sont les déchets issus de nos jardins :

- Tontes de gazons
- Déchets des potagers
- Tailles des haies et des arbustes
- Branches et branchages
- Résidus de débroussaillage

Produit-on beaucoup de déchets de jardin ?

Les déchets de jardin représentent presque la moitié des tonnages de déchets apportés dans les déchetteries du SMECTOM.

Est-ce que je peux mettre ma tonte ou mes déchets de jardin dans ma poubelle ?

Il est interdit de mettre des déchets de jardin dans un bac à ordures ménagères. Ils ont besoin d'un traitement spécifique. Jetés aux ordures ménagères, ils seront transportés puis enfouis ou incinérés provoquant par la même occasion un surcoût et une pollution inutile.

Puis-je brûler mes déchets de jardin ?

Il est interdit pour un particulier de brûler ses déchets ménagers et déchets de jardin à l'air libre.

Cela induit une forte pollution : brûler 50 kg de tonte équivaut à l'émission de particules d'une voiture diesel parcourant 9800 km

Que dois-je en faire ?

Les déchets de jardin peuvent être utilisés chez vous ou déposés dans une des 6 déchetteries du SMECTOM.

Comment puis-je les valoriser sur place ?

Différentes solutions sont possibles afin de les traiter sur place.

- **Le broyage** : avec votre tondeuse pour de petits branchages ou avec un broyeur à végétaux.
- **Le paillage** : les tontes de gazons ou broyat peuvent être disposés en couche de quelques centimètres sur le sol au pied de haie, dans le potager, le long de mur, etc. **Cela a pour effet d'empêcher l'herbe de repousser, de garder l'humidité et de nourrir le sol.**



Quel est mon intérêt de les valoriser moi-même ?

Utiliser ses déchets de jardin sur place confère de nombreux intérêts.

Tout d'abord, cela évite de la logistique et des transports en déchetterie. C'est donc des **économies de temps** (charger la voiture, temps sur la route, faire la queue à la déchetterie), de carburants et de pollution.

En utilisant les déchets de jardin en paillage, **vous économisez le temps** de la corvée désherbage et vous arrosez 3 fois moins tout en nourrissant votre sol.

De plus, en compostant vos déchets biodégradables, vous obtiendrez un **engrais naturel gratuit**. Plus besoin d'acheter du terreau !

Combien cela coûte ?

Le coût de traitement des déchets de jardin est de 40€ par tonne auquel il faut ajouter le transport pour le transfert des 6 déchetteries jusqu'à l'aire de compostage de Capvern.

Y-a-t-il une solution pour avoir moins de déchets de jardin ?

La tonte appelle la tonte ! On peut faire le choix d'espacer les tontes en ayant un gazon moins ras. Des espaces de pelouse peuvent aussi être transformés en prairies fleuries qui seront coupées moins souvent.



Que deviennent mes déchets de jardin si je les amène en déchetterie ?

Une fois collectés dans les bennes des déchetteries, les déchets de jardin sont transférés sur l'aire de compostage de Capvern. Ils sont broyés et se dégradent dans des conditions contrôlées (humidité et oxygène).

Avant d'être mis à disposition, le compost sera analysé pour garantir le respect de la norme NFU 44-051 sur le compost.



INTERVIEW



Myriam et Francis sont les propriétaires du « Camping du Lustou » à Vielle-Aure. Ouvert depuis 36 ans, cet établissement compte désormais 62 emplacements et un gîte de groupe de 29 personnes.



Myriam et Francis, pouvez-vous présenter votre établissement ?

Notre camping est tourné vers la nature. Francis, en tant qu'accompagnateur montagne, propose dès que possible, des randonnées afin de découvrir les sites alentours. C'est donc tout naturellement que nous sommes soucieux de la qualité de notre environnement.

Comment se traduit au quotidien votre préoccupation pour l'environnement ?

Nous faisons attention au gaspillage électrique, à la consommation d'eau notamment en récupérant celle de pluie pour arroser et en étant vigilants aux éventuelles fuites. Nous sommes attentifs à ne pas jeter si une autre issue est possible.

Actuellement, nos ordures ménagères sont transportées à Toulouse et Bessières pour être incinérées, et à Montech et Lieoux pour l'enfouissement. Les déchets biodégradables représentent plus de 30 % de nos poubelles.

Les composter, c'est donc les traiter sur place. Cela évite les coûts de traitement, les coûts de transports et les émissions de gaz carboniques qui y sont liées.

D'où vient l'intérêt pour la gestion des déchets ?

Nous faisons le tri depuis toujours : du verre et des autres emballages recyclables. Nous compostons nos déchets biodégradables et avons remarqué que cela permettait d'en traiter une grosse quantité.

Quelles ont été les sources de motivation pour mettre en place des composteurs au camping ?

C'est dans la continuité de nos idées ! Cela nous semblait logique de le proposer aux clients. D'autant plus que c'est une réelle demande.

Comment vous êtes vous renseigné ?

Nous connaissons déjà en partie le sujet. Mais nous avons contacté la CC de la Haute Vallée d'Aure qui

nous a redirigés vers le SMECTOM. Nous avons donc rencontré David Paroix (maître composteur au SMECTOM) pour avoir davantage d'informations.

Vous avez donc décidé de fabriquer vous-mêmes vos composteurs ?

En effet, c'est une fabrication artisanale ! Francis a acheté le bois directement à la scierie (42€). Avec de l'idée, de l'envie et un peu de travail, il a construit les trois bacs nécessaires !

Comment informez-vous les clients ?

Nous les informons lors de l'accueil. Ensuite, nous avons mis des affiches (ndlr : affiches fournies par le smectom) à l'accueil, sur un présentoir, au local poubelle et même aux sanitaires !

Nous avons également installé une note en Français et Anglais, placée au dessus du composteur, pour les consignes.



Comment réagissent-ils ?

Une partie de nos clients composte déjà chez eux. Ils sont heureux de pouvoir poursuivre leur tri même en vacances. Tous nos clients se sentent concernés et trient leurs déchets biodégradables.

Cette implication a engendré une conséquence inattendue : le tri est meilleur et il n'y a plus de dépôt à côté des poubelles ! Notamment le verre que l'on retrouvait régulièrement à côté des poubelles est désormais amené jusqu'à la colonne la plus proche.

Qui s'occupe du composteur ?

Maxime (employé) et nous ! Nous prenons quelques minutes dans la semaine pour regarder, retirer les éventuelles erreurs et rajouter des copeaux de bois.

Le compostage en établissement requiert une organisation spécifique.

Contactez le SMECTOM pour bénéficier d'un accompagnement technique.

TEMOIGNAGES DE CLIENTS

Claude (44) : « C'est une bonne chose ce composteur, je m'en sers. Je composte déjà chez moi et j'ai même appris des choses. C'est un plus pour le site »

Michel et Marie Blandine (44) : « Nous avons été informés en arrivant qu'il y a un composteur. On le fait avec plaisir puisque c'est une de nos pratiques quotidiennes à domicile »

D'autres établissements s'engagent dans la réduction des déchets et nous les en remercions



Maison d'Enfants Diététique et Thermale de Capvern



Camping "Le Ruisseau" à Gouaux



MARPA de Bourg de Bigorre




Camping "La Plénitude" à Capvern

Nos déchets en quelques chiffres en 2015

Nous produisons, sur le périmètre du SPECTOM, par habitant et par an...




220 kg
d'ordures ménagères résiduelles




34,2 kg
+ 4,5 kg (refus de tri)
d'emballages et de papiers




25,8 kg
de verre




217,1 kg
de déchets en déchetterie



96,3 kg
de déchets de jardin



86,3 kg
de déchets encombrants, ferraille, bois, carton et DEEE*



30,2 kg
de déchets inertes

=

501,6 kg*
par habitant et par an

*huiles, déchets dangereux des ménages (DDM), textiles compris,...

Ce que dit la loi ?

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, fixe de nouveaux objectifs pour la gestion de nos déchets :

- réduire de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant
- développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation ;
- augmenter la quantité de déchets valorisés sous forme de matière, notamment organique.

*Déchets d'Equipements Electrique et Electronique

Nous pouvons réduire nos déchets en faisant des économies

ACHATS ECO RESPONSABLES
(vrac, grand conditionnement, eco label...)



-26 kg
pers./an



-400€
/pers./an



GASPILLAGE ALIMENTAIRE



-25 kg
pers./an



-100€
/pers./an



COMPOSTAGE
Le compost : du terreau GRATUIT



-40 kg
pers./an



-40€
/pers./an



JARDINAGE AU NATUREL
Paillage, plus de produit phytosanitaire




-100 kg
pers./an




-150€
/foyer/an




EAU DU ROBINET



-10 kg
pers./an



200 fois
moins chère



STOP PUB
Moins de dépenses induites par la publicité



-20 kg
foyer/an



*sauf information des collectivités

La Recyclerie

"Je ne jette pas, je donne"

Le saviez-vous ?

Tout les objets déposés dans les bennes à encombrants (ou bennes à tout venants) de nos déchetteries ne sont jamais retriés. Ils seront ensuite enfouis dans le casier d'enfouissement de Capvern.

Ce mode de traitement, très onéreux, ne permet donc aucune valorisation. C'est dommage car une part importante est réutilisable !

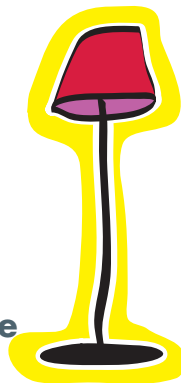
Chiffres clés 2015

- 1 438 tonnes d'encombrants déposés dans les 6 déchetteries du SMECTOM
- Coût d'enfouissement : 119 €/t
- Soit un coût de traitement de 171 122 € pour l'année 2015

La recyclerie récupère. Quoi donner ?



- **Mobilier :** tables, chaises, meubles...
- **Electroménager en état de marche :** TV, micro-ondes, fours, lave-linge...
- **Livres, CD, DVD...**
- **Vaisselle et autres bibelots**
- **Jouets**



Qu'est ce qu'une recyclerie ?

Une recyclerie est un **centre de réemploi des déchets encombrants** des ménages qui seront mis en vente à petit prix après remise en état éventuelle. Le SMECTOM a ouvert sa première recyclerie le 9 novembre 2016. Elle se trouve aux **55 place du château à Lannemezan** (emplacement de l'ancien «STYLECO Adulte»).

Au lieu d'échouer dans un casier d'enfouissement, de nombreux objets auront, grâce à vous, sans doute une seconde vie !

Comment fonctionne la recyclerie ?

La recyclerie s'approvisionne en objets réutilisables à la déchetterie de Capvern, grâce aux dons des administrés.

Son rôle est ensuite de mettre en œuvre les moyens permettant de revendre ces objets. Ils sont contrôlés, nettoyés, réparés et restaurés avant d'être mis en vente à la boutique.



Pourquoi une recyclerie ?

- Diminution de la quantité de déchets et du gaspillage de matières premières

Une recyclerie permet de diminuer la quantité de déchets à enfouir, et donc de limiter les nuisances et les coûts de collecte et de traitement. De plus, le réemploi réduit la consommation de ressources naturelles et d'énergies nécessaires à la fabrication et aux transports.

- **Création d'emplois.** Indépendamment de son aspect environnemental, les recycleries revêtent également une dimension sociale. Créatrices d'emploi (4 emplois dont 3 aidés à La Recyclerie du Plateau), elles peuvent aussi constituer un dispositif de réinsertion pour des personnes en difficulté. Les recycleries ont fait apparaître un nouveau profil d'emploi, les "valoristes". Ils assurent une partie de la récupération en déchetterie et s'occupent de la valorisation à la recyclerie.



Le concept de La Recyclerie découle du principe de Réemploi. Ce dernier s'articule autour de trois notions : Donner, Vendre et Réparer.

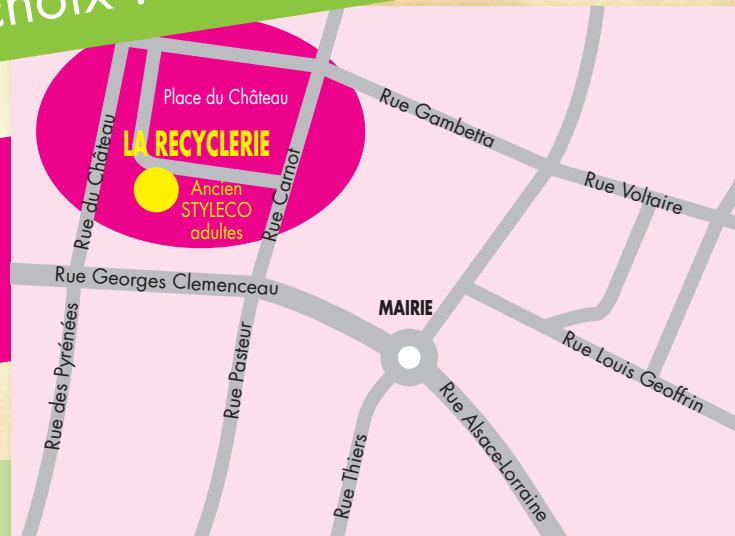
Le réemploi présente de nombreux avantages :

- **Gagner de l'argent** en vendant ou **faire des économies** en achetant à moindre coût
- **Diminuer le volume** des déchets et donc le coût lié à la collecte et au traitement
- **Réduire** la consommation de ressources naturelles et d'énergie nécessaire à la fabrication et au transport des produits
- **Favoriser** l'insertion de personnes en difficulté et la création de nouvelles activités
- **Soutenir** l'emploi local.

LA RECYCLERIE du Plateau

Le réemploi c'est le bon choix !

RENDEZ-NOUS VISITE
au 55 PLACE DU CHATEAU
LES MERCREDIS de 9h à 16h en continu
et les SAMEDIS de 9h-12h et 14h-18h.



Privilégiez la réparation. Recherchez un réparateur proche de chez vous dans l'annuaire des Répar'Acteurs :
www.reparateurs-occitanie.fr

VOS DECHETTERIES

| CAPVERN | GALAN | GREZIAN | HECHES | TRIE/BAÏSE | NESTIER | TOURNAY | BORDERES LOURON | ST-LARY |
|--|---|---|--|---|---|---|---|---|
| 05 62 98 99 39 Lundi au vendredi 9h-12h et 14h-18h Le samedi de 9h à 18h non stop | 05 62 99 75 80 Lundi, jeudi, samedi 9h-12h et 14h-18h Mardi 14h-18h Du 15/04 au 15/10 Vendredi 14h-18h | 05 62 98 63 63 Lundi au samedi 8h-12h et 13h30-16h30 | 05 62 98 89 82 Mardi, mercredi et samedi 9h-12h et 14h-18h Jeudi 14h-18h | 05 62 35 53 31 Mardi, jeudi et samedi 9h-12h et 14h-18h Mercredi et vendredi 14h-18h | 05 62 99 01 72 Mardi au Samedi 9h-12h et 14h-18h | 05 62 35 27 79 Lundi au vendredi 14h-18h Samedi 9h-12h et 14h-18h | 05 62 49 15 76 Mercredi et samedi 8h-12h et 13h30-17h30 | 05 62 40 05 94 Mercredi et samedi 8h-12h et 14h-18h |

Accédez directement
au site avec votre Smartphone



www.smectom-lannemezan.com



SMECTOM
 Plateau de Lannemezan - Nestes - Coteaux

N°3000 - RD 938 - 65160 CAPVERN
 Tél : 05 62 98 44 69 - Fax : 05 62 98 99 58
smectomlannemezan@orange.fr

En collaboration avec : ECO EMBALLAGES



Le tri des déchets, un réflexe à adopter